

Le 6 avril 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le mardi 6 avril 2010, à 20 h, à laquelle séance étaient présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau  
M. Steve Leclerc  
M<sup>me</sup> Lise Bellefeuille  
M<sup>me</sup> Lise Garneau  
M. Claude Brochu  
M<sup>me</sup> Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Étaient aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

### **Prière**

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

### **Adoption de l'ordre du jour**

**125-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, après avoir ajouté le point suivant à *Autres sujets* : Enlèvement des ordures à la Maison régionale touristique du Bas-Saint-Laurent – Adjudication de contrat.

### **Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 22 mars 2010**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**126-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2010.

### **Approbation des dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements**

**127-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites aux listes sélectives des déboursés pour la période se terminant le 28 mars 2010, à la liste des comptes fournisseurs émise le 26 mars 2010, ainsi qu'au journal des salaires du mois de mars 2010, totalisant une somme de 939 368,03 \$, d'autoriser leur paiement et d'accepter la liste des engagements au montant de 1 505 527,52 \$.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

**Assemblée publique de consultation – Premier projet de règlement numéro 4-2010 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'établir les prescriptions particulières aux zones mixtes et afin de créer la zone Mx1 à même une partie de la zone Pa15**

**Explications de M. le Maire sur le projet de règlement**

À la demande du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, propriétaire du terrain visé par la demande, la Ville a accepté de créer une première zone mixte dans son règlement de zonage. L'emplacement en question est situé le long de la route 230, entre le terrain du commerce Duro-Vitres d'autos (201, route 230) et celui où se trouve l'immeuble abritant les locaux des agents de la protection de la faune (218, route 230).

Dans la nouvelle zone mixte Mx1, on pourrait retrouver du résidentiel, du commerce de vente et service I, du service récréatif I et II, du public et institutionnel I et II, et de l'industriel I, ce qui regroupe un large éventail de possibilités. Je vous invite à vous rendre consulter le règlement numéro 21-90, sur le site internet de la Ville, pour consulter la liste des usages pour chacun de ces groupes.

Comme ces modifications sont susceptibles d'approbation référendaire, on doit adopter un second projet de règlement. Un avis paraîtra sous peu pour aviser les personnes du processus d'approbation.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement numéro 4-2010 peuvent le faire maintenant.

**Commentaires du public**

Aucun commentaire et aucune question de la part des contribuables sur ce projet de règlement.

**Adoption - Second projet de règlement numéro 4-2010**

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement numéro 4-2010, adopté lors de la séance ordinaire du 8 mars 2010, a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation lors de la séance ordinaire du 6 avril 2010;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement doit être soumis à la procédure de consultation publique conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**128-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le second projet de règlement numéro 4-2010, visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'établir les prescriptions particulières aux zones mixtes et afin de créer la zone Mx1 à même une partie de la zone Pa15, soit adopté tel que rédigé.

**Assemblée publique de consultation – Premier projet de règlement numéro 5-2010 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rb64 et de modifier les normes d'implantation et les caractéristiques d'un bâtiment principal dans la zone Rb64, et visant à modifier le règlement de lotissement numéro 22-90 afin de changer les normes relatives aux culs-de-sac**

**Explications de M. le Maire sur le projet de règlement**

À la demande d'un promoteur souhaitant réaliser un développement résidentiel sur l'emplacement visé par la demande, la Ville a accepté que soit agrandi le territoire de la zone résidentielle Rb64 à même une partie des zones résidentielles Ra57 et Ra59. Cette modification permettra la construction, dans le développement résidentiel, de résidences de 1 ½ étage à 2 étages, alors qu'il n'était possible, dans les zones Ra57 et Ra59, de ne construire que des résidences de 1 étage à 1 ½ étage.

De plus, le règlement modifie les règles d'implantation des résidences dans la zone Rb64, en faisant passer la marge de recul minimale de 6 mètres à 10 mètres, la marge latérale minimale de 2 mètres à 2,5 mètres, et en fixant le minimum de la somme des marges à 6 mètres (au lieu de 3,6 ou 5,5 mètres). Enfin, le règlement stipule que la hauteur maximale d'un bâtiment dans ce secteur sera de 12 mètres, alors qu'elle était auparavant à 8 mètres.

Enfin, les normes relatives aux culs-de-sac, contenues au règlement numéro 22-90, sont modifiées afin de préciser qu'un cul-de-sac ne peut avoir une longueur supérieure à 440 mètres (au lieu de 160 mètres) et que, exceptionnellement pour les zones Rb64 et Rb65, le diamètre du cul-de-sac devra être d'au moins 25 mètres (au lieu de 28 mètres).

Comme ces modifications sont susceptibles d'approbation référendaire, on doit adopter un second projet de règlement. Un avis paraîtra sous peu pour aviser les personnes du processus d'approbation.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement numéro 5-2010 peuvent le faire maintenant.

**Commentaires du public**

- Un contribuable s'inquiète de la localisation exacte du projet de développement résidentiel : il s'agit de la partie est du Carré Bon Accueil.
- On demande des explications sur les raisons de l'implantation d'un cul-de-sac à cet endroit.
- Des inquiétudes sont manifestées au sujet de la capacité des conduites existantes et nouvelles à recevoir le débit du secteur.
- A-t-on prévu le renouvellement des conduites de la partie sud de la rue Carré Bon Accueil ? Pas en 2010 mais ça demeure une priorité dans le plan d'intervention de la Ville.
- Est-ce qu'il y aura une taxe spéciale pour ce développement? Oui, mais il y aura aussi une taxe de secteur comme dans les autres développements résidentiels réalisés sur la rue du Cheminot et sur la rue de la Vigie.

**Adoption - Second projet de règlement numéro 5-2010**

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement numéro 5-2010, adopté lors de la séance ordinaire du 8 mars 2010, a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation lors de la séance ordinaire du 6 avril 2010;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement doit être soumis à la procédure de consultation publique conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**129-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le second projet de règlement numéro 5-2010, visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rb64 et de modifier les normes d'implantation et les caractéristiques d'un bâtiment principal dans la zone Rb64, et visant à modifier le règlement de lotissement numéro 22-90 afin de changer les normes relatives aux culs-de-sac, soit adopté tel que rédigé.

**Avis de motion – Règlement numéro 7-2010 établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2010, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux**

M. le conseiller Pierre Darveau donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 7-2010 établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2010, en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*.

Pierre Darveau, conseiller

**Avis de motion – Règlement numéro 8-2010 décrétant une dépense de 1 130 000 \$ et un emprunt du même montant pour payer le coût des travaux de renouvellement de conduites sur la 4<sup>e</sup> avenue Painchaud (route 230), entre la 9<sup>e</sup> rue boulevard Desrochers et la 12<sup>e</sup> rue de l'Hôpital**

M. le conseiller Claude Brochu donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 8-2010 décrétant une dépense de 1 130 000 \$ et un emprunt du même montant pour payer le coût des travaux de renouvellement de conduites sur la 4<sup>e</sup> avenue Painchaud (route 230), entre la 9<sup>e</sup> rue boulevard Desrochers et la 12<sup>e</sup> rue de l'Hôpital.

Claude Brochu, conseiller

**Bail de locaux du Centre de services de La Pocatière de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup – Autorisation de signature**

**130-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tels que rédigés, le bail B-2010-20 et ses annexes, relatifs aux locaux loués par la Ville de La Pocatière de la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup, au sous-sol de l'immeuble situé au 1011, 6<sup>e</sup> Avenue, à La Pocatière, pour une période de 5 ans, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> février 2010 pour se terminer le 31 janvier 2015;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

## **Bail de la Corporation de développement économique de La Pocatière – Renouvellement**

**131-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE CONSENTIR au renouvellement du bail de la Corporation de développement économique de La Pocatière, organisme agissant sous la dénomination Développement économique La Pocatière, pour les locaux que ce dernier occupe au deuxième étage de l'hôtel de ville, pour une période de un an, soit à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2010, aux mêmes termes et conditions que ceux stipulés au bail signé le 24 février 2009;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

## **Construction d'un bâtiment industriel locatif par la Corporation de développement économique de La Pocatière – Cautionnement consenti par la Ville de La Pocatière**

CONSIDÉRANT que la Corporation économique de La Pocatière, agissant sous la dénomination Développement économique La Pocatière (DELP) a pour rôle, entre autres, d'encourager et de favoriser le développement du parc industriel, notamment par la construction, la gestion et l'opération d'immeubles compatibles avec la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT que la stratégie mise de l'avant dans le système local d'innovation pocatois comprend l'attraction et la rétention d'entreprises évoluant dans les pôles technologiques complémentaires que sont la bioéconomie et les procédés manufacturiers innovants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de fournir un cadre d'incubation à ces entreprises afin de faciliter leur implantation dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT que des promoteurs ont démontré de l'intérêt envers l'établissement de leur entreprise à La Pocatière si un immeuble était disponible pour abriter leurs activités de production;

CONSIDÉRANT que DELP a monté un projet d'incubation d'entreprises industrielles dans la ligne de la consolidation du système local d'innovation pocatois et des recommandations stratégiques de l'étude menée par la firme Deloitte, au printemps 2009, pour l'implantation d'un pôle de compétitivité en procédés manufacturiers innovants;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* permet à une municipalité de se porter caution d'un organisme tel DELP afin de favoriser la construction et l'exploitation d'un bâtiment industriel locatif;

**132-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière se porte caution d'un emprunt hypothécaire d'un montant de 545 000 \$, à être contracté par la Corporation de développement économique de La Pocatière (DELP) auprès de la Caisse Populaire Desjardins de l'Anse de La Pocatière, en vue de la construction par DELP d'un bâtiment industriel locatif dans le parc industriel, le tout, sujet à l'approbation, par les personnes habiles à voter, du règlement numéro 7-2010 établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2010, en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*, et à l'autorisation du cautionnement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

D'ACCEPTER, telle que soumise, l'entente établissant la nature, les modalités et l'étendue des obligations de DELP et de la Ville, en regard de ce cautionnement et de la construction du bâtiment industriel locatif;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, le cautionnement, l'entente et tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Société canadienne de la Croix-rouge - Entente pour services aux sinistrés**

**133-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée, la *Lettre d'entente – Services aux sinistrés*, relative à l'assistance humanitaire fournie par la Société canadienne de la Croix-Rouge aux personnes sinistrées suite à un sinistre majeur ou mineur, laquelle entente est conclue pour une durée de un an à compter du 4 avril 2010;

D'AUTORISER le paiement de la contribution annuelle de 0,10 \$ per capita, soit une somme de 445,70 \$ en 2010;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ladite entente ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

**Octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites - Protocole d'entente - Autorisation de signature**

**134-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de La Pocatière, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du *Programme de renouvellement de conduites*, à l'égard des travaux à réaliser sur la 4<sup>e</sup> avenue Painchaud, entre la 9<sup>e</sup> rue boulevard Desrochers et la 12<sup>e</sup> rue de l'Hôpital;

DE CONFIRMER que la Ville s'engage à demeurer propriétaire des infrastructures faisant l'objet de l'aide financière pour une période d'au moins dix ans après les travaux, à exploiter, à utiliser et entretenir ces infrastructures aux fins pour lesquelles elles ont fait l'objet de l'aide financière, et à aviser le ministre de tout changement à l'un des engagements ci-dessus;

DE PAYER la part de la Ville des coûts admissibles du projet à même les sommes disponibles au règlement numéro 8-2010, sujet à l'approbation de ce règlement par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ledit protocole d'entente ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes disponibles au règlement numéro 8-2010, sujet à l'approbation de ce

règlement par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

### **Services de la Sûreté du Québec – Autorisation de paiement**

**135-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCUSER réception de la facture émise par le ministère de la Sécurité publique pour la somme payable, en 2010, par la Ville de La Pocatière, pour les services de la Sûreté du Québec, au montant de 492 956 \$, et d'autoriser son paiement au moyen de deux versements égaux de 246 478 \$, l'un le 30 juin 2010 et l'autre le 31 octobre 2010.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

### **Élections générales du 1<sup>er</sup> novembre 2009 – Dépenses électorales acceptées pour le remboursement - Autorisation de paiement**

**136-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le remboursement à M. Sylvain Hudon et à M. Daniel Dubé, conformément aux dispositions de l'article 476 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, d'un montant égal à 50 % des dépenses inscrites au rapport de dépenses électorales, et faites et acquittées par un candidat indépendant élu ou qui a obtenu au moins 15 % des votes lors de l'élection générale du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

### **Fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'enseignement agricole au Canada – Subvention**

CONSIDÉRANT la participation de la Traversée aux Fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'enseignement agricole au Canada, et les différents services de support technique rendus par cet organisme au comité organisateur des Fêtes;

CONSIDÉRANT l'implication de cet organisme dans des comités de la Ville dont celui de la Fête nationale;

**137-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le versement, à même le surplus libre de la ville, d'une subvention de 750 \$ à La Traversée, Association kamouraskoise en santé mentale;

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

**Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière – Journée d'athlétisme –  
Autorisation de circuler dans les rues de la Ville**

**138-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à tenir, dans les rues de la Ville, suivant l'itinéraire mentionné à la demande, une activité dans le cadre de la période d'athlétisme du Collège, le 14 mai 2010, entre 11 h 30 et 13 h;

DE PERMETTRE la sortie, à cette occasion, de pompiers et de véhicules du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, afin de participer au service d'ordre veillant au bon déroulement de cette activité.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

***Considérant que sa fille est du nombre des assistantes-animatrices sur la liste d'attente, M. Claude Brochu déclare se retirer pour le prochain point.***

**Embauche d'animateurs et d'assistants animateurs –  
Saison estivale 2010**

**139-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

1) D'EMBAUCHER les personnes ci-après nommées, dans cet ordre, à titre d'animateurs et d'animatrices pour la saison estivale 2010, pour un maximum de 39 à 40 heures entre le 11 avril et le 26 juin 2010 et pour une prestation de 39 à 40 heures par semaine, pour 7 semaines entre le 27 juin et le 14 août 2010, au taux de 10 \$ l'heure, sauf pour les employés qui ont occupé cette fonction l'an passé, pour lesquels le salaire horaire sera alors de 10,25 \$, savoir :

- ➔ Michael Lagacé;
- ➔ Simon Lévesque;
- ➔ Cyntia Théberge;
- ➔ Ariane Ouellet;
- ➔ Maude Soucy;
- ➔ Valérie Caron;
- ➔ Kathy Chamberland; et
- ➔ Joanie Rousseau-Simard;



- 2) D'EMBAUCHER les personnes suivantes à titre d'animateur suppléant et d'animatrice suppléante, si le nombre d'inscriptions le justifie, dans l'ordre ci-après mentionné, pour les mêmes horaire et salaire que les animateurs et animatrices, savoir :
- ➔ Madeleine Jacob; et
  - ➔ Mathieu Langlois;
- 3) D'EMBAUCHER les personnes ci-après nommées, pour la fonction indiquée en regard de leur nom, pour la saison estivale 2010, pour un maximum de 39 à 40 heures entre le 11 avril et le 26 juin 2010 et pour une prestation de 39 à 40 heures par semaine, pour 7 semaines entre le 27 juin et le 14 août 2010, au taux de 10,50 \$ l'heure, sauf pour les employés qui ont occupé cette fonction l'an passé, pour lesquels le salaire horaire sera alors de 10,75 \$, savoir :
- ➔ Anne Côté - spécialiste en art;
  - ➔ Kaïla Généreux - spécialiste en sport;
  - ➔ Amélie Beaulieu - responsable du service de garde;
- 4) D'EMBAUCHER les personnes ci-après nommées à titre d'assistants animateurs et d'assistantes animatrices, pour la saison estivale 2010, au taux de 9,50 \$ l'heure, sauf pour les employés qui ont occupé cette fonction l'an passé, pour lesquels le salaire horaire sera alors de 9,75 \$, pour un maximum de 20 heures entre le 16 avril et le 26 juin 2010 et pour une prestation de 20 heures par semaine, pour 7 semaines entre le 27 juin et le 14 août 2010 savoir :
- ➔ Laurence Leclerc;
  - ➔ Cindy Chamberland;
  - ➔ Mickaël Rivard;
  - ➔ Catherine Bossinotte;
  - ➔ Joanie Beaulieu;
  - ➔ Éliane Bernier-Rousseau;
- 5) D'EMBAUCHER les personnes suivantes à titre d'assistantes animatrices, si le nombre d'inscriptions le justifie, pour les mêmes horaire et salaire que les assistants animateurs et assistantes animatrices :
- ➔ Léonie Bernier-Rousseau;
  - ➔ Myreille Brochu; et
  - ➔ Fanny Bélanger;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Josée Rivest, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires. à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

***M. Brochu réintègre l'assemblée.***

### **Embauche d'une hortultrice adjointe - Saison estivale 2010**

**140-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M<sup>me</sup> Maude Savard Boudreau à titre d'horticultrice adjointe, pour une période de quinze semaines entre le 23 avril 2010 et le 27 août 2010, suivant un horaire de travail de 35 heures/semaine, au taux de 11,50 \$ l'heure;

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

### **Embauche d'un aide-horticulteur - Saison estivale 2010**

**141-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M. Éric Jeghers à titre d'aide horticulteur, pour une période de onze semaines entre le 23 avril 2010 et le 27 août 2010, suivant un horaire de travail de 35 heures/semaine, au taux de 9,50 \$ l'heure;

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

### **Embauche d'un surveillant appariteur pour l'hôtel de ville**

**142-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M. Kevin Tremblay, étudiant, à titre de surveillant appariteur pour l'hôtel de ville, sur appel, lorsque besoin est, et ce à compter du 7 avril 2010;

QUE M. Tremblay soit rémunéré au taux horaire du salaire minimum en vigueur au moment de sa prestation de travail.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

## **Union des municipalités du Québec – Assises annuelles 2010**

**143-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, M<sup>mes</sup> Lise Bellefeuille, Lise Garneau et Louise Lacoursière, conseillères, M. Steve Leclerc, conseiller, ainsi que M. Michael Schmouth, directeur général, à assister aux Assises annuelles 2010 de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront au Centre des congrès de Québec les 13, 14 et 15 mai prochain, sous le thème « Fiers d'agir pour nos citoyens »;

QUE les frais encourus par MM. Hudon et Leclerc et par M<sup>mes</sup> Bellefeuille, Garneau et Lacoursière pour leur participation à ce congrès, leur soient remboursés tel que prévu au règlement numéro 9-2009, établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées aux membres du conseil pour le compte de la Ville, et que les frais encourus par M. Schmouth lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

## **Association des communicateurs municipaux du Québec – Colloque 2010**

**144-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Isabelle Taillefer, conseillère aux communications et ressources humaines, à participer au Colloque 2010 de l'Association des communicateurs municipaux du Québec, qui aura lieu à Sherbrooke du 5 au 7 mai 2010;

QUE les frais encourus par M<sup>me</sup> Taillefer pour participer à ce colloque lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

---

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

## **Le sort du nucléaire au Québec : « Un choix de société! » - Résolution d'appui**

CONSIDÉRANT que les différentes étapes menant à la production de l'énergie électronucléaire, ainsi que la gestion des déchets radioactifs que celle-ci génère, comportent des risques ayant des conséquences irrémédiables sur les écosystèmes naturels et sur la santé des humains;

CONSIDÉRANT que l'exploration, l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques et la santé des populations, et conduisent à la prolifération des armes nucléaires;

CONSIDÉRANT que l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années;

CONSIDÉRANT que les dérivés de l'uranium produits par les réacteurs nucléaires facilitent la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;

CONSIDÉRANT qu'un accident ou une attaque terroriste à Gentilly-2 pourrait mener à une fusion du cœur du réacteur et/ou à un déversement de déchets radioactifs, ce qui rendrait inhabitable pour des décennies une partie importante du territoire du Québec et en ruinerait l'économie;

CONSIDÉRANT que la poursuite de la production d'électricité à G-2 ajouterait chaque année une centaine de tonnes de déchets additionnels hautement radioactifs aux 2 500 tonnes actuellement entreposées sur le site, alors qu'aucun pays n'a, à ce jour, trouvé de solution durable pour en assurer la gestion;

CONSIDÉRANT que la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc comme des lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent; et que la SGDN sollicite toute municipalité québécoise désireuse de recevoir lesdits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;

CONSIDÉRANT le fait que le Canada, premier exportateur mondial d'uranium et membre du Global Nuclear Energy Partnership avec ses partenaires Australiens, Russes, Américains et Français, a participé à des discussions internationales où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients;

CONSIDÉRANT qu'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008;

CONSIDÉRANT que les coûts de réfection des réacteurs nucléaires, aux États-Unis comme en Ontario, ont largement dépassé les prévisions, que les retards considérables accumulés et les déboires financiers dans lesquels s'enfoncent actuellement la Société de l'énergie du Nouveau-Brunswick et le gouvernement de cette province, dans le dossier du réacteur de Pointe Lepreau, confirment cette tendance, et que le coût prévu par Hydro-Québec pour la réfection de Gentilly-2 a déjà plus que doublé depuis 2002, passant de 845 millions à 1,9 milliard de dollars;

CONSIDÉRANT que le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle et que nos municipalités sont majoritairement dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

**145-2010 IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ENJOINDRE le Gouvernement du Québec à :

- A) Renoncer à son actuel projet de reconstruction du réacteur nucléaire Gentilly-2;
- B) Favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le déclassé de réacteurs nucléaires, par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales, et par le monitoring de la radioactivité sur le site et sur l'ensemble du territoire québécois;
- C) Décréter l'abandon de l'électronucléaire sur le territoire du Québec, affirmant ainsi le refus du Québec d'être désigné par la SGDN comme l'une des provinces bénéficiant du nucléaire, et de légiférer pour interdire en territoire québécois

l'entreposage permanent en surface ainsi que l'enfouissement permanent des déchets radioactifs produits au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde;

- D) Décréter rapidement un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont elles-mêmes fait les provinces de la Colombie Britannique, de la Nouvelle-Écosse ainsi que le gouvernement inuit du Labrador (celui-ci pour l'exploration), et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;
- E) Transférer aux municipalités, dans le cadre de programmes appropriés, une partie des milliards de dollars prévus pour la reconstruction de G-2 et l'acquisition du réacteur nucléaire de Pointe Lepreau, afin de financer sur tout le territoire du Québec la mise en œuvre d'un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et d'autoproduction de nouvelles énergies par diverses formes d'énergie douce et renouvelable qui créeront des milliers d'emplois nouveaux dans toutes les régions du Québec;

D'INTERDIRE, partout sur le territoire de la Ville de La Pocatière, l'entreposage et l'enfouissement temporaire ou permanent des déchets radioactifs;

D'AVISER le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, la SGDN et Hydro-Québec de la décision de la municipalité d'interdire, sur son territoire, la gestion temporaire ou permanente des déchets nucléaires produits en territoire québécois ou à l'extérieur du Québec;

DE DEMANDER à la MRC de Kamouraska d'insérer dans son schéma d'aménagement les mesures appropriées afin d'interdire l'exploration, l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium sur le territoire de la MRC.

### **Règles en matière d'éthique dans les municipalités – Résolution d'appui**

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, entend déposer un projet de loi portant sur l'éthique dans le milieu municipal;

ATTENDU que le projet de loi devrait prévoir plusieurs obligations pour les municipalités, dont l'obligation d'adopter un Code d'éthique contenant une base commune et minimale de comportements fautifs et un régime de sanctions applicables par un commissaire à l'éthique qui relèverait de la Commission municipale;

ATTENDU que ce commissaire aurait un pouvoir d'enquête et d'application de ses décisions, avec un pouvoir de révision à la Cour supérieure;

ATTENDU que les municipalités devraient également se doter de répondants à l'éthique;

ATTENDU que l'UMQ est favorable au développement et à la promotion d'une culture éthique forte incluant une formation obligatoire pour tous;

ATTENDU que l'UMQ a de nombreuses réserves sur les intentions gouvernementales de vouloir judiciaire l'éthique en mettant en place une structure quasi-judiciaire de surveillance, car il existe déjà des tribunaux pour s'assurer que les manquements à l'éthique soient sanctionnés;

ATTENDU qu'il n'est pas démontré que la confiance des citoyens est renforcée par une judiciarisation de l'éthique;

ATTENDU que le projet de loi 48, *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*, qui prévoit des règles d'éthique pour les députés et ministres, n'a pas encore été adopté;

ATTENDU que, selon ce projet de loi, seul un député peut porter plainte contre un autre député et que c'est l'Assemblée nationale, par une décision prise par les 2/3 de ses membres, qui pourrait appliquer une sanction recommandée par le Commissaire à

l'éthique, alors que, pour le monde municipal, tout citoyen aurait le pouvoir de porter plainte et que c'est un commissaire qui aurait un pouvoir de sanction;

ATTENDU qu'en matière d'éthique, il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures et, qu'en ce sens, les mêmes règles devraient s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

ATTENDU qu'il est important que le monde municipal fasse connaître rapidement sa position à l'égard du dossier de l'éthique;

**146-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'adopter pour les élus municipaux, les mêmes règles d'éthique et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que celles qui seront adoptés pour les élus provinciaux;

QUE les codes d'éthique des élus municipaux et des élus provinciaux soient adoptés en même temps;

QUE cette résolution soit transmise au premier ministre, au député provincial du comté et à l'Union des municipalités du Québec.

#### **Autres sujets**

#### **Enlèvement des ordures à la Maison régionale touristique du Bas-Saint-Laurent – Adjudication de contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à une sollicitation d'offres de services pour l'enlèvement des ordures sur l'emplacement de la Maison régionale touristique;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-François Lamarre, régisseur des parcs, bâtiments, terrains et équipements municipaux, qui a procédé à l'analyse des offres reçues;

**147-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'OCTROYER le contrat relatif à l'enlèvement des ordures sur l'emplacement de la Maison régionale touristique du Bas-Saint-Laurent, pour la période entre le 15 avril 2010 et le 30 novembre 2010, à M. Pierre Saindon, de La Pocatière, qui a présenté l'offre au meilleur prix, soit 4 798,25 \$, toutes taxes incluses;

QUE la présente résolution, la sollicitation d'offres de services, et l'offre de l'adjudicataire fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Jean-François Lamarre soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

### **Période de questions des membres du conseil municipal**

Aucune question de la part des membres du conseil.

### **Période de questions des contribuables**

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Emprunt pour le renouvellement des conduites – Montant de la subvention et proportion par rapport au coût des travaux
- ✓ Nature des travaux d'enlèvement des ordures au terrain de la Maison régionale touristique
- ✓ Renouvellement des conduites – Aqueduc et égouts sanitaire et pluvial – Secteur priorisé dans le plan d'intervention
- ✓ Sorties des pompiers lorsque des activités sont tenues dans les rues de la Ville - Coûts de telles sorties
- ✓ Conditions du bail des locaux de la Commission scolaire – Origine de la décision de louer une partie de cet immeuble – Loyer payé par la Ville et remboursé en partie par les locataires
- ✓ Locaux prévus au Centre Bombardier – Plus pour des organismes du domaine du sport de glace
- ✓ D'où proviennent les sommes versées à la Corporation du Centre Bombardier ? Prévisions budgétaires (section Loisirs) ou surplus libre
- ✓ Pétition pour la modification du règlement numéro 15-2000 concernant les animaux – Sujet discuté au comité plénier

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**148-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 55